

Motion Parcoursup

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

des 11 et 12 juin 2026

Les résultats de la phase principale d'admission sur Parcoursup ont commencé à être publiés mardi 2 juin. Cette phase, qui concerne 1 046 000 candidats, s'achèvera le 11 juillet. La phase complémentaire, concernant les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives, commencera le 11 juin.

En juillet 2025, plus de 103 000 candidats (*dont 50 826 lycéens, 34 826 étudiants et 17 930 candidats scolarisés à l'étranger*) s'étaient trouvés sans affectation, contre 85 000 en juillet 2024. En deux ans, plus de 50 000 places ont été supprimées sur Parcoursup et près de 25 000 sur Monmaster.

Il y a donc tout lieu de craindre qu'à nouveau cette année, des dizaines de milliers de bacheliers resteront bloqués à l'entrée de l'enseignement supérieur. D'ores et déjà, ce sont des dizaines de milliers de candidats qui ont des réponses négatives à leurs vœux. Une fois de plus, c'est un véritable désastre pour l'avenir de milliers de jeunes

L'opacité des critères présidant à la sélection des candidatures dans les différentes filières, l'incompréhension, l'anxiété, le sentiment d'injustice, d'arbitraire que cela provoque chez les élèves et les étudiants concernés, mais aussi chez un certain nombre de leurs enseignants, ne peuvent que nourrir et renforcer la colère des uns et des autres contre cette machine à trier, à broyer les élèves.

Dans le même temps, le gouvernement Macron-Lecornu met tout en œuvre pour diriger les jeunes vers des formations payantes, ou bien vers l'armée, notamment dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM), avec l'octroi de divers avantages comme des crédits ECTS aux « volontaires » du service militaire rénové et à ceux qui accepteront d'être réservistes.

La Commission exécutive nationale du SNFOLC, réunie ces 11 et 12 juin 2026, réaffirme son exigence d'abrogation de la loi ORE et l'abandon de Parcoursup, inscrite dans la résolution du 23^{ème} congrès du SNFOLC réuni à Angers les 17 et 18 décembre 2025 et qui déclare que « l'accès de tout élève à une formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux doit être rétabli. Parcoursup et la loi ORE n°2018-166 du 8 mars 2018 remettent en cause le baccalauréat comme diplôme national,

fondé sur des épreuves terminales et anonymes, premier grade universitaire et empêchent chaque année environ 130 000 bacheliers de poursuivre leurs études à l'université publique ».

La CEN a pris connaissance de l'appel de la FNEC FP-FO à des rassemblements le mercredi 24 juin devant les rectorats, et à Paris devant le ministère pour porter tous les dossiers et les revendications.

La CEN appelle l'ensemble des syndicats à se saisir de cet appel, en coordination avec les sections fédérales, les Unions Départementales, à le diffuser et le discuter largement avec les collègues des lycées, dans les salles des professeurs, dans les jurys, mais aussi avec les parents, les lycéens, et à préparer avec eux la mobilisation partout le 24 juin pour exiger :

- ▶ L'ouverture massive de places dans le supérieur et l'inscription immédiate de chaque lycéen(ne) dans la filière de son choix ;
- ▶ La création de postes dans l'enseignement supérieur à hauteur des besoins ;
- ▶ L'abrogation des plateformes Parcoursup et MonMaster ;
- ▶ L'abrogation de la loi ORE instaurant la sélection à l'entrée à l'université ;
- ▶ L'abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat et le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire ouvrant droit à l'inscription dans la filière universitaire et l'université de son choix ;
- ▶ L'abandon de la Loi de Programmation Militaire et l'abrogation du Service Militaire Volontaire ;
- ▶ De l'argent pour l'Ecole, l'Université, pas pour l'armée !

Adopté à l'unanimité